

de la réserve, soit pour intensifier la sylviculture en vue du marché des arbres de Noël. Ce programme s'intégrerait à la mise en valeur de la région qui borde le lac Nipigon.

Voilà comment je conçois la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Je suis d'avis que le projet en vaut la peine. Le député de Fort-William peut donner un autre exemple intéressant la bande indienne de sa circonscription, qui habite une réserve située sur les versants du Mont McKay. Ces Indiens ont grandement besoin d'occasions économiques. Voilà une région bien adaptée aux aménagements touristiques, mais ceux-ci doivent s'intégrer au reboisement et à d'autres programmes de conservation afin de donner à la ville de Fort-William et aux Indiens d'énormes avantages économiques.

Ici encore, les conseils des bandes pourraient jouer un rôle magnifique en concluant des accords avec l'ARDA. On peut se demander pourquoi j'insiste sur les conseils des bandes indiennes, et pourquoi on ne présuppose pas tout simplement que la Direction des affaires indiennes peut prendre l'initiative de conclure un accord avec le gouvernement fédéral ou provincial pour tirer parti du programme de l'ARDA? Toutefois, cela touche à mon principal souci. Les rapports entre la Direction des affaires indiennes et les réserves indiennes sont pourris de paternalisme. Je sais que cela diffère selon les parties du pays, mais pour employer une expression assez odieuse, il existe dans ma région un grave paternalisme, alors que les bandes indiennes devraient vraiment faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités et d'un plus grand dynamisme. Autrement dit, il faut leur confier la responsabilité de leur propre planification et de l'administration de leur propre caisse dans les cadres d'un programme intégré qui leur paraîsse logique.

Si je propose l'adoption du présent bill, c'est surtout pour cette raison-là, pour faire échec à ce paternalisme qui dicte aux gens ce qu'ils doivent faire, qui distribue des rations, qui établit des services de santé et de bien-être, qui expédie les gens à l'hôpital et leur offre toutes sortes de palliatifs pour les empêcher de crever de faim, mais ne leur fournit pas l'occasion d'agir en hommes libres dans leurs collectivités et de prendre en mains leurs affaires économiques. Sous l'empire du programme de l'ARDA, ils pourront faire quelque chose dont ils seront fiers. Cela aidera aux réserves indiennes comme celles de la baie Gull, de la baie Heron, de Nipigon et de Beardmore, où les forêts ont été rasées par l'incendie ou par la coupe excessive du bois,

à réaliser le deuxième objectif dont M. Davidson a parlé en termes si éloquents et que nous en sommes tous venus à accepter.

Je sais que certaines personnes, dont nombre de mes collègues, se sont moqués de la mesure à l'étude en disant que c'était une espèce d'arbre de Noël. C'est facile de plaisanter quand on ne vient pas d'un secteur où l'économie régionale est fondée sur les arbres de Noël géants. Je répète ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Les provinces des Prairies ne constituent plus le grenier du Canada. Ce sont les forêts septentrionales qui sont maintenant le secteur le plus important de nos ressources et de notre économie, l'épinette et le pin qui servent à la fabrication du papier-journal et de divers articles en papier. Si les honorables députés doutent de ma parole, ils n'ont qu'à examiner nos statistiques sur l'industrie, la production manufacturière et les exportations. Ces données statistiques mettent en lumière la nécessité d'avoir du bois à bon marché près des scieries, et d'augmenter constamment la valeur de ce secteur de notre industrie pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Je voudrais que nos Indiens en bénéficient plus qu'ils ne le font présentement, et je suis d'avis qu'un amendement comme celui-ci pourrait frayer la voie dans ce sens. En soi, cet amendement ne serait pas tellement important si, évidemment, les administrateurs de l'ARDA à Ottawa, au ministère de l'Agriculture et le personnel de la Direction des affaires indiennes, également à Ottawa, et partout dans le pays, n'étaient pas disposés à y donner suite, mais cela nous donnerait la chance d'atteindre les tribus, les bandes et les conseils, et les amener à travailler à quelque chose où ils pourraient jouer un rôle très créateur.

Pour cette raison, j'espère que la Chambre trouvera ce bill acceptable, et si elle estime qu'il convient de l'étudier davantage et d'obtenir d'autres témoignages de la part de ceux qui appliquent le programme de l'ARDA, alors on pourrait le déférer au comité de l'Agriculture pour qu'il puisse l'étudier davantage et obtenir d'autres témoignages. A mon avis, il n'y a pas de parti pris dans cet amendement et il n'y a rien à y gagner du point de vue politique. Pour cette raison, j'espère qu'il ralliera la sympathie de toute la Chambre. La partisanerie tend à s'infiltrer lorsque nous discutons de questions extrêmement litigieuses et lorsque les sentiments s'échauffent, notamment lorsqu'il s'agit d'un drapeau national ou des taux d'intérêt. Or, ce bill ne présente aucune de ces complications. C'est un bill très simple et je demanderais donc à la Chambre de l'accueillir avec sympathie et de l'approuver.